

Veille COVID – Pays-Bas – 31 mars

d'après CA

Contexte général

Au 30 mars, 11.750 cas ont été détectés aux Pays-Bas, et 864 décès dénombrés.

Le gouvernement néerlandais devrait annoncer ce jour (31 mars) une prolongation des mesures de restriction.

Le gouvernement débloque un fonds d'urgence de 4 millions € pour les banques alimentaires. Il y a 170 banques alimentaires aux Pays-Bas, qui comptent 10 centres de distribution et 515 points de distribution. Certaines font face à des difficultés de main d'œuvre et d'approvisionnement.

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Les travailleurs frontaliers des secteurs vitaux, qui comprennent le secteur agricole et horticole, peuvent circuler depuis et vers la Belgique grâce à la mise en place d'une « vignette verte ».

- **Circulation des marchandises (import export)**

Il n'y a pas de restrictions aux frontières terrestres pour les transports de biens. Le transport des marchandises est donc maintenu.

Si le transport des marchandises et les déplacements effectués pour des motifs professionnels ou pour les soins aux personnes ne sont pas considérés par l'interdiction de franchissement, ils peuvent toutefois se trouver impactés par l'intensification des contrôles aux postes-frontières sur les axes routiers ouverts. Ainsi, à compter du 22 mars et afin de faciliter la fluidité du trafic, la Belgique a instauré un système de vignettes à destination des travailleurs transfrontaliers appartenant aux professions « cruciales » et des secteurs vitaux. Attention : chaque passager doit être en mesure de prouver la nécessité de son voyage, la vignette ne faisant pas foi de justification pour tous les passagers d'un véhicule. Les contrevenants s'exposent à une amende de 4 000 € et/ou à trois mois d'emprisonnement. Ces vignettes sont téléchargeables sur le site du centre de crise belge : <https://centredecrise.be/fr/news/gestion-de-crise/travailleurs-transfrontaliers-dans-des-secteurs-vitiaux-et-des-professions>. Elles doivent impérativement être tamponnées par l'employeur.

- **Points spécifiques secteur agricole**

- Le principal syndicat agricole néerlandais (LTO) reprend également l'estimation de 5 milliards d'euros de dommage pour le secteur agricole et horticole (chiffres déjà annoncés précédemment dans la presse).
- Difficultés du secteur horticole

Le 30 mars, le chiffre d'affaires total (marché au cadran et vente directe) de Royal Flora Holland s'élevait à 8,47 millions d'euros. Une baisse de 60,6 % par rapport à l'année dernière (par rapport au lundi 1er avril 2019). Le chiffre d'affaires total est pourtant à son plus haut niveau depuis le mardi 18 mars.

- Conséquences de la **crise sur les sources de revenus indirects pour les agriculteurs**

La LTO propose des conseils pour les agriculteurs ayant diversifié leurs sources de revenus avec des activités annexes comme les chambres d'hôtes ou le camping à la ferme. Le gouvernement n'ayant pas imposé de confinement total, il serait possible pour certains agriculteurs de ne pas rembourser les prestations déjà réglées.

- **Les vétérinaires néerlandais s'inquiètent de la croissance de leur charge de travail** alors que les arrêts maladie se multiplient.

Les vétérinaires hors-agroalimentaire demandent à être reconnus comme professions « vitales ». Le syndicat des vétérinaires praticiens néerlandais (KNMvD) demande au ministère de l'agriculture et au parlement de reconnaître l'ensemble de la profession dans sa nomenclature des professions vitales. À

l'heure actuelle, seuls les vétérinaires qui travaillent dans la chaîne alimentaire sont reconnus comme tels. Cela signifie, entre autres, qu'ils n'ont pas accès à des services de garde d'enfants et qu'ils doivent observer un confinement strict dès lors que l'un des membres de leur foyer est malade. En conséquence, selon le KNMvD, près d'1/4 des cabinets et services vétérinaires font face à une pénurie de main d'œuvre.

➤ **Les ventes de viande de veau chutent**

La vente de viande de veau pâtit de la fermeture des restaurants et cafés et de l'exportation en souffrance vers la France, l'Italie et l'Allemagne. Les débouchés, par exemple dans certaines niches de luxe, sont quasi nuls. .

En parallèle, les prix du fourrage augmentent et ceux des produits laitiers destinés à l'alimentation animale baissent.

Conséquence : les exploitations gardent leurs veaux pour produire des « veaux rosés » (désormais en surabondance) plutôt que blancs et le prix du veau de lait a baissé de 20 euros,

Il existe en outre un enjeu pour le maintien en activité des lignes d'abattage : ce sont surtout les capacités d'inspection et de certification qui sont sous tension en raison du Covid-19.

• **Points spécifiques du secteur de la pêche**

➤ **Limitation des pêches de sole et de langoustine**

En raison de la chute des cours de la langoustine, les organisations de pêcheurs ont décidé de limiter les prises : maximum 1.500 kg par pêcheur par semaine. En outre, les pêcheurs de langoustines devront être assurés d'avoir un acheteur pour pouvoir débarquer leurs prises. La vente est cadran est fortement déconseillée.

La pêche de sole est également de nouveau limitée cette semaine : maximum de 100h en mer pour les bateaux débarquant plus de 500 kg par semaine.

➤ **Campagne de promotion : « achetez du poisson ! »**

Afin d'inciter les clients des poissonneries à acheter du poisson frais, le Nederlands Visbureau a lancé la campagne "Apportez un poisson pour quelqu'un d'autre". Des affiches et les autocollants ont été distribués à différents grossistes.